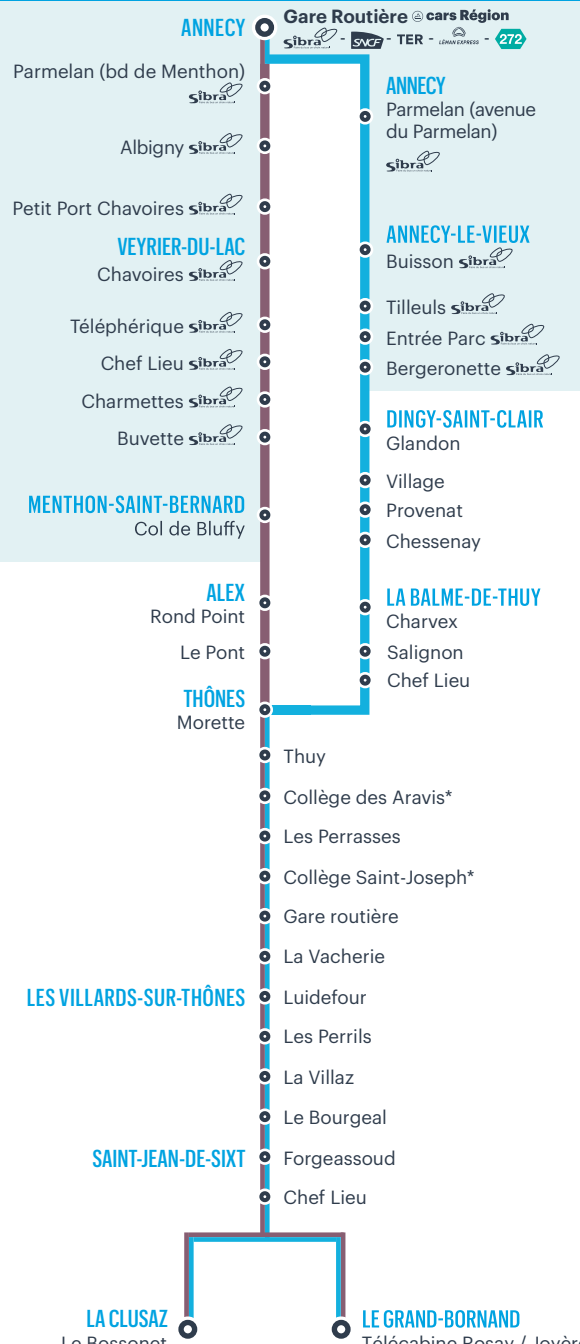


Y62 ➔ ANNECY
Y63 ➔ LA CLUSAZ
➔ LE GRAND-BORNAND



* Arrêts desservis uniquement dans le sens Annecy-La Clusaz-Le Grand-Bornand

Correspondances :

 avec SNCF grandes lignes

TER avec les lignes SNCF TER

avec les lignes Léman Express

 **cars Région** avec les lignes
cars Région

Pour trouver toutes les correspondances : [oura.com](https://www.oura.com)

Sibra avec les lignes du réseau urbain Sibra

272 avec la Ligne Interurbaine Transfrontalière Annecy-Genève

[illegible]

 L'embarquement des vélos est possible à cet arrêt.

 Arrêt accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif, les autocars étant soumis aux aléas de la route et climatiques, la responsabilité du transporteur ne saurait être engagée en cas de retard dans ces conditions. Nous invitons les usagers en correspondance à prévoir un délai suffisamment important entre l'arrivée de l'autocar et le départ du train.

Abréviations :

L : lundi J : jeudi

M : mardi **V** : vend

Me : mercredi

1: jusqu'au 22 février 2026

 Vacances scolaires

Noël : du samedi 20 décembre
au dimanche 4 Janvier 2026.

Hiver : du samedi 8 février au dimanche 22 février 2026

Printemps : du samedi 5 avril au dimanche 19 avril 2026

 **Le réseau se rend accessible.**

Gratuité pour les accompagnateurs
des personnes titulaires de la Carte
Mobilité Inclusion ou Illico Mobilité.

Transport de substitution.
Réservation obligatoire au plus tard
la veille avant 16h. Pour un transport
le dimanche ou le lundi, réservez
avant vendredi 16h.
Appelez au 04 8000 7000

Information sur l'accessibilité des arrêts au 04 8000 7000 ou sur laregionvous transporte.fr

 Des changements d'horaires et des perturbations sont possibles en cours d'année, tous les horaires à jour sur laregionvous transporte.fr

 Le transport de vélo est possible sur cette ligne.

Plus de renseignements
au 04 50 78 05 33


Transport des chiens

Gratuité pour les chiens transportés dans un panier sur les genoux de leur propriétaire et 50% de réduction sur 1 voyage pour le transport d'un chien hors panier (sous réserve du respect des conditions prévues au règlement d'exploitation du réseau). Gratuité également des chiens qui accompagnent le titulaire d'une carte d'invalidité.